

28 mai 2018



Les personnes en situation de handicap (PSH) en Côte d'Ivoire

Avertissement

Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises.

Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) [cf. https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.

Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

1. La perception du handicap	3
1.1. Mythes et croyances.....	3
1.2. Contexte urbain contemporain	3
2. Attitude des autorités	4
2.1. Quelques statistiques	4
2.2. Mesures législatives	5
2.3. Mesures incitatives.....	6
3. Sur le terrain	7
3.1. Les difficultés quotidiennes	7
3.2. Les structures de soutien	7
3.2.1. Les associations nationales	8
3.2.2. Les médias et les réseaux sociaux	10
3.3. Les évènements récents relayés dans la presse ivoirienne	10
3.3.1. Miss handicap.....	10
3.3.2. Des handicapés sur scène	11
Bibliographie	12

Résumé :

Le handicap, autrefois entouré de mystères et de croyances occultes, reste stigmatisant en Côte d'Ivoire où l'accès à l'éducation, au marché du travail et à la santé est difficile. Plusieurs initiatives publiques et privées tendent à améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap (PSH), mais aucun changement qualitatif important n'est intervenu dans le regard porté par la société sur les PSH. Si les fruits de la croissance économique sont peu redistribués en général, les PSH ne constituent pas une priorité gouvernementale dans un pays qui se remet à peine d'une décennie de crise politico-militaire.

Abstract:

Disability used to be a mystery loaded with occult beliefs. It still remains stigmatizing in Côte d'Ivoire where access to education, to labor market and to health infrastructure is difficult. Several public and private initiatives tend to improve the daily life of persons with disabilities (PWD), but no significant change has occurred in mentalities. While the economic growth is not well redistributed, the PWDs are not a priority in a country that is just recovering from a decade of politico-military crisis.

Nota : La traduction des sources en langues étrangères est assurée par la DIDR.

1. La perception du handicap

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), « est handicapée toute personne dont l'intégrité physique ou mentale est passagèrement ou définitivement diminuée, soit congénitalement, soit sous l'effet de l'âge ou d'un accident, en sorte que son autonomie, son aptitude à fréquenter l'école ou à occuper un emploi s'en trouvent compromises. »¹

1.1. Mythes et croyances

Dans les sociétés traditionnelles, les causes et conséquences du handicap étaient méconnues et souvent interprétées comme des malédictions. Ne sachant pas s'il y avait un risque de contagion, les autorités traditionnelles appliquaient le principe de précaution en excluant les personnes considérées comme anormales et potentiellement dangereuses, loin de la communauté. Certaines sources évoquent même des mises à mort désignées comme un « accompagnement » pour les enfants qualifiés de « serpents » (infirmité motrices cérébrales), mais cela n'est plus avéré aujourd'hui.²

Actuellement, le handicap reste entouré d'un certain mystère. On prête aux personnes en situation de handicap à la fois des déviances et des pouvoirs de guérisons.³

Certains handicaps exposent tout particulièrement les personnes qui en souffrent. Ainsi, les enfants handicapés et les personnes atteintes de nanisme peuvent être la cible d'assassinats qualifiés de rituels.⁴ De même, certains prêtent aux albinos des pouvoirs de guérisons via la relation sexuelle, ce qui entraîne des viols rituels.⁵

1.2. Contexte urbain contemporain

Le handicap reste stigmatisant et assimilé à de la folie, mais plaçant l'individu en marge de la société, il donne droit à une plus grande liberté d'action. Ainsi, Ernesto Kouadio, surnommé Philo haranguait-il la foule au Plateau dans les années 1980 en critiquant ouvertement le pouvoir d'Houphouët-Boigny sans véritablement craindre des représailles (il était relâché rapidement après ses arrestations) car il était considéré comme « fou » en raison de son handicap physique.⁶

Les personnes souffrant de handicap physique ont une fonction sociale dans le tissu urbain contemporain. Ils sont les récipiendaires privilégiés des aumônes sacrificielles

¹ AHOUA Estelle, « Enfants handicapés en Côte d'Ivoire », *Humanium*, 19.10.2017.

² *Ibid.* ; Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE), « Enfants handicapés en Côte d'Ivoire », sd. ; TIGANE Jean Bavane, « Condition de vie des personnes handicapées : Une pétition lancée par une ONG », *Fraternité Matin*, 30.10.2017 ; LOBE Pierre Olivier, « Côte d'Ivoire », *African Disability Rights Yearbook*, Centre for Human Rights, University of Pretoria, 2013 (pp. 207-219).

³ *L'Infodrome*, « Ali Cissé (handicapé) parle de sa vie de mendiant et de sa famille ; Ce qu'il gagne par jour », 02.08.2017.

⁴ *Ibid.*

⁵ KONATE Moussa et KOUADIO Franck, « Comment vit-on au quotidien quand on est albinos en Côte d'Ivoire ? », RTI, 03.03.2018 ; DABAUZ Adam, « Lutte contre le massacre des albinos africains », *La Dépêche d'Abidjan*, 20.03.2015 ; DIDR, « Côte d'Ivoire : Situation des albinos », OFPRA, 08.11.2013.

⁶ BLE KESSE Adolphe, « Les Sorbonnes à Abidjan. Archéologie de la reconstruction sociale du politique », Thèse de Science politique, *Université du Québec*, 2009, (pp.110-111).

exigées par les croyances religieuses (zakat musulmane, charité chrétienne) ou demandées par les marabouts. Ils se massent aux carrefours et aux abords des lieux de prières.⁷

Actuellement, les personnes en situation de handicap (PSH) – psychiatrique, moteur et psychomoteur – sont exclues d'une importante partie du marché du travail comme des principales structures d'enseignement en raison de l'inaccessibilité. Seules les personnes bénéficiant d'un soutien financier, essentiellement familial, peuvent bénéficier d'une instruction primaire, secondaire voire supérieure et d'opportunité d'insertion dans la vie professionnelle. Des soins médicaux gratuits existent dans certains centres médicaux urbains privés, mais l'information aux patients et les possibilités de transport vers ces centres d'accueil pour les PSH demeurent aléatoires dès lors qu'ils ne sont pas intégrés dans une politique publique d'envergure.⁸

Plus largement, toutes les maladies graves ou chroniques sont considérées comme une forme de handicap. Ainsi, la drépanocytose⁹, dont les symptômes peuvent être particulièrement handicapant physiquement lors de la survenue de crise aiguë, est regardée par la famille élargie ou la communauté comme un handicap dont on se moque ouvertement par des railleries qui peuvent être blessantes voire offensantes.¹⁰

2. Attitude des autorités

2.1. Quelques statistiques

Entre 85.000¹¹ et 900.000¹² personnes en situation de handicap (PSH) sont recensées par les différentes sources en Côte d'Ivoire, parmi lesquelles 48% de femmes et 52% d'hommes. 60 à 65% sont au chômage.¹³ Néanmoins, le président de la coordination nationale des personnes handicapées confie qu'il n'existe aucune statistique fiable sur le handicap en Côte d'Ivoire et que si l'on applique les proportions estimées par les Nations unies (15%) à la Côte d'Ivoire, il y aurait 3 millions de personnes en situation de handicap dans le pays, sans compter les personnes qui ont été des victimes de la guerre et qui conservent des séquelles handicapantes. En outre, il souligne que la plupart des

⁷ AIP, « Journée internationale des handicapés : le centre Jérigo de Gagnoa attend les promesses du ministre Billon », 01.12.2014 ; SARR Lucie, « En Côte d'Ivoire, une association aide les convertis à l'islam pendant le Ramadan », *La Croix Africa*, 30.05.2017 ; ASSAM Christelle, « Zadi, hémiparésie et "wotrotigui" », *Droville.com*, 02.03.2016 ; HERIKA O., « Le phénomène des mendiants à Abidjan », *Akwaba.biz*, 2010.

⁸ NANDJUI B.M., ALLOH D.A., MANOU B.K., BOMBO J., TWOOLYS A., PILLAH A., ALLOUKOU R., AKE N., KONATE-KONAN E., COULIBALY A., "Organizational and operational capabilities of specialist centres for children with psychomotor disability in Abidjan", *Annals of Physical and Rehabilitation Medicine*, vol. 52, 2009.

⁹ NDLR : La drépanocytose, également appelée anémie falciforme, est la maladie génétique la plus répandue au monde (5 millions de personnes atteintes) qui touche particulièrement les populations africaines, antillaises et méditerranéennes ainsi qu'en Inde et en Amérique Latine. Les symptômes, qui varient selon les patients et évoluent au long de la vie, se manifestent par une anémie, une sensibilité aux infections et des crises douloureuses causées par une mauvaise circulation sanguine et par le manque d'oxygénation des tissus.

¹⁰ BONNET Doris, « Rupture d'alliance contre rupture de filiation. Le cas de la drépanocytose », In : *Dozon Jean-Pierre (ed.), Fassin D. (ed.), Critique de la santé publique : une approche anthropologique*, Balland, 2001.

¹¹ LOBE Pierre Olivier, 2013, *op.cit.*

¹² KIRIOUA Jacques, « Côte d'Ivoire : quelle place pour les minorités actives physiquement défavorisées ? », *Mondoblog*, 25.05.2017.

¹³ YERIM Santa, « Personnes en situation d'handicap : 453 453 personnes handicapées en Côte d'Ivoire », *Ivoirematin.com*, 03.12.2016 ; DRO Rita, « #UnTricyclePourZadi, la campagne d'une blogueuse ivoirienne pour alerter sur le handicap », 17.12.2017.

personnes handicapées se trouvent en zone rurale alors que la majeure partie des aides allouées par les pouvoirs publics sont attribuées aux PSH localisées à Abidjan.¹⁴

Du point de vue de la vulnérabilité, les femmes handicapées sont les plus exposées aux violences physiques et sexuelles tandis que les enfants handicapés sont davantage victimes de violences physiques.¹⁵

Les PSH demeurent très peu représentées dans la vie politique en raison du déficit d'opportunités dont elles peuvent profiter, notamment en termes d'instruction.¹⁶ Néanmoins, depuis 2011, des espaces sont aménagés pour leur permettre de voter lors des scrutins électoraux.¹⁷

2.2. Mesures législatives

Le décret 2011-281 du 5 octobre 2011 portant organisation du ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et la Solidarité a créé la Direction pour la Promotion des Personnes Handicapées (DPPH), qui est chargée de concevoir et de mettre en œuvre les politiques nationales visant la promotion et la protection des personnes handicapées.¹⁸

Le 10 janvier 2014, la Côte d'Ivoire a ratifié la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (2006).¹⁹

Les articles 6 et 7 de la 2^{ème} Constitution ivoirienne contenaient des dispositions protectrices : « L'Etat assure la protection des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées ». De même : « tout être humain a droit au développement et au plein épanouissement de sa personnalité dans ses dimensions matérielle, intellectuelle et spirituelle. L'Etat assure à tous les citoyens l'égal accès à la santé, à l'éducation, à la culture, à l'information, à la formation professionnelle et à l'emploi. L'Etat a devoir de sauvegarder et de promouvoir les valeurs nationales de civilisations ainsi que, les traditions culturelles non contraires à la loi et aux bonnes mœurs. »²⁰

Dans la nouvelle Constitution de 2016, l'article 4 précise : « Tous les Ivoiriens naissent et demeurent libres et égaux en droit. Nul ne peut être privilégié ou discriminé en raison de sa race, de son ethnie, de son clan, de sa tribu, de sa couleur de peau, de son sexe, de sa région, de son origine sociale, de sa religion ou croyance, de son opinion, de sa fortune, de sa différence de culture ou de langue, de sa situation sociale ou de son état physique ou mental. »²¹

¹⁴ Lynx BAYO, « Situation des personnes handicapées / Koné Yacouba (Président de la Caphci) : "Il n'existe pas de politique sociale dans ce pays. Il faut un secrétariat d'Etat" », *L'intelligent d'Abidjan*, 30.12.2013.

¹⁵ LOBE Pierre Olivier, 2013, *op.cit.*

¹⁶ NDLR : On peut signaler que Joël N'Guessan, porte-parole du Rassemblement des Républicains (RDR, au pouvoir) est une PSH.

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ LOBE Pierre Olivier, 2013, *op.cit.*

¹⁹ ONU, « Convention relative aux droits des personnes handicapées. Pays signataires et date de ratification » *Collection des traités*, 25.05.2018 ; Coordination Nationale des Personnes Handicapées de Côte d'Ivoire, page d'accueil, *Facebook*, sd.

²⁰ RFI, « La Constitution ivoirienne », *Archives*, 17.01.2003 ; Ivoire Handicap, « reportage cérémonie de lancement », *Youtube*, 14.12.2017.

²¹ République de la Côte d'Ivoire, « Loi n°2016-886 portant Constitution de la République de la Côte d'Ivoire », 08.11.2016.

En 2015, le Code du travail de la Côte d'Ivoire a été révisé pour y ajouter un paragraphe à l'intégration des PSH dans le secteur privé, avec des mesures incitatives prévoyant des quotas d'embauche. Le décret d'application en a été adopté le 30 mars 2017.²²

Bien que la législation interdise toute discrimination et protège les personnes handicapées, aucune information n'a été trouvée sur une quelconque condamnation par un tribunal sur ces motifs et la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) n'a pas été saisie à ce sujet.²³

2.3. Mesures incitatives

Dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), les pouvoirs publics ivoiriens encouragent les offres de formation pour les PSH. Le Fonds de développement de la formation professionnelle (FDFP) a financé des événements pour favoriser l'insertion professionnelle des PSH. Ainsi, un projet d'amélioration de l'employabilité des PSH a été lancé en décembre 2017 à la maison du patronat ivoirien par le ministre de l'Emploi et de la Protection sociale.²⁴

En termes de politique publique, le Programme nationale de Réadaptation à Base Communautaire (RBC) en faveur des personnes handicapées est une approche communautaire du handicap qui fait porter la prise en charge par la communauté locale.²⁵

Des recrutements dérogatoires des personnes en situation de handicap sont prévus dans la Fonction Publique depuis 1997, mais il n'y en avait eu que cinq avant que le processus ne soit interrompu en 2008. Depuis lors, les associations se mobilisent pour réactiver cette procédure. Une manifestation a ainsi été réprimée dans la violence le 23 décembre 2014 : les forces de l'ordre ayant fait usage de la force contre une foule de PSH rassemblées devant la présidence pour réclamer l'implication du président Ouattara dans ce dossier.²⁶

En 2015, 300 PSH ont alors été recrutées dans la fonction publique ivoirienne.²⁷

En 2017, un recrutement de 158 PSH a été effectué dans la fonction publique sans mobilisation particulière des associations en amont. Après l'annonce du gouvernement, les organisations ont réclamé l'ouverture de 750 postes.²⁸

²² DRO Rita, 17.12.2017, art.cit. ; République de la Côte d'Ivoire, « Loi n°2015-532 du 20 juillet 2015 portant Code du Travail », 20.07.2015 ; *Fraternité matin*, « Le Gouvernement détermine les conditions d'attribution des indemnités de licenciement des travailleurs du Privé », 31.03.2017.

²³ LOBE Pierre Olivier, 2013, *op.cit.*

²⁴ Ivoire Handicap, 14.12.2017, *op.cit.*

²⁵ LOBE Pierre Olivier, 2013, *op.cit.*

²⁶ KIRIOUA Jacques, 25.05.2017, art.cit. ; OUATTARA Henri S., « Ouattara Dabla, président de la Confédération des organisations des personnes handicapées de Côte d'Ivoire (Cophci) », *Le Démocrate*, 30.12.2014.

²⁷ N'GUESSAN Anne-Déborah, « Après leur entrée à la fonction publique, les handicapés remercient le président Ouattara », *LeBabi.net*, 28.09.2015.

²⁸ AIP, « Cote d'Ivoire/ La CPH-CI remercie le Gouvernement pour le recrutement dérogatoire de 158 handicapés à la fonction publique », 09.04.2018 ; *Le Patriote*, « Recrutement dérogatoire à la fonction publique », avril 2018 ; OUATTARA Roxane, « Côte d'Ivoire - Fonction Publique : les personnes handicapés veulent 750 places au lieu 158 », *Afriki Presse*, 21.12.2017.

Au titre de l'année 2018, les inscriptions pour le recrutement dérogatoire sont ouvertes du mardi 22 mai au 5 juin 2018 inclus aux candidats remplissant les conditions. Il faut notamment détenir une carte d'identité valide et disposer de 2000 Fcfa (environ 3 euros) pour aller retirer un dossier à la Direction de la Promotion des Personnes Handicapées (DPPH).²⁹

3. Sur le terrain

3.1. Les difficultés quotidiennes

L'accès aux bâtiments publics demeure difficile pour les PSH, y compris les établissements de santé. En outre, le dispositif sanitaire n'est pas adapté aux besoins et le personnel médical n'est pas formé pour accueillir des PSH et leur prodiguer les soins nécessaires.³⁰ Il n'existe en Côte d'Ivoire que deux établissements pour enfants en situation de handicap : l'INIPA (Institut National Ivoirien pour la Promotion des Aveugles et l'ECIS (Ecole Ivoirienne pour les Sourds). Ces établissements existent depuis 1974 et offrent des soins pour les enfants handicapés sensoriels. L'Etat n'offre en revanche aucune prise en charge pour les enfants en situation de handicap intellectuel.³¹

Il n'existe aucun aménagement pour faciliter l'accès des PSH aux transports publics ni aux infrastructures de détente, de loisirs ou de sport.³²

Des efforts ont été réalisés dans l'accès à l'éducation et à la formation professionnelle, même si les besoins exprimés par les populations ne sont pas satisfaits.³³

En termes d'accès à l'emploi, les entreprises privées sont encore réticentes à employer des PSH. L'Etat a pris des mesures pour intégrer des personnes handicapées au sein de la Fonction Publique.³⁴

Concernant l'accès à la justice, le principe est égalitaire, mais les PSH ne disposent pas toujours des moyens suffisants pour soutenir une action en justice face à des personnes valides qui ont la capacité de réunir plus aisément des moyens financiers.³⁵

3.2. Les structures de soutien

Au-delà des mesures politiques générales, la majeure partie des initiatives concrètes en faveur des PSH demeurent initiées par le secteur privé, certains bailleurs internationaux et les associations caritatives locales. Ainsi le Programme d'appui au secteur de la Justice (ProJustice), financé par l'Agence Américaine pour le Développement International

²⁹ Caph-Ci Handicap Côte d'Ivoire, « Publication de Koné Yacouba », *Facebook*, 18.05.2018.

³⁰ TIGANE Jean Bavane, 30.10.2017, art.cit. ; LOBE Pierre Olivier, 2013, *op.cit.*

³¹ AHOUA Estelle, 19.10.2017, art.cit.

³² LOBE Pierre Olivier, 2013, *op.cit.*

³³ KIRIOUA Jacques, 25.05.2017, art.cit. ; LOBE Pierre Olivier, 2013, *op.cit.*

³⁴ LOBE Pierre Olivier, 2013, *op.cit.*

³⁵ LOBE Pierre Olivier, 2013, *op.cit.*

(USAID), a mis en œuvre un projet dédié à la problématique de la prise en charge des PSH, dénommé : « ProJustice-Handicap » en septembre 2015.³⁶

Depuis 2011, l'entreprise de téléphonie mobile MTN organise, deux fois par an, des actions citoyennes et bénévoles en faveur des PSH : les « Y'ello care days ». En 2017, une session de formation pour renforcer leurs compétences a ainsi été offert à 55 entrepreneurs en situation de handicap physique à Abidjan.³⁷

Le Cabinet de Recrutement et Conseil en Ressources Humaines « La Libellule » a un volet social qui promeut l'insertion sociale et professionnelle des PSH. Il œuvre avec le conseil national handicap et emploi des organismes de placement spécialisés.³⁸

La Fondation Children of Africa, appartenant à la Première dame Dominique Ouattara, mène aussi des actions médiatisées en faveur des handicapés.³⁹

3.2.1. Les associations nationales

Pour pallier les manques de structures étatiques de prise en charge, plusieurs initiatives privées s'occupent des enfants en situation de handicap à travers des centres d'accueil comme celui de la « Page blanche » ou de « l'Association pour la Réinsertion des Enfants par une Éducation Adaptée », qui assurent une offre éducative destinée aux enfants infirmes moteurs cérébraux, trisomiques, autistes, mais le nombre de place est limité.⁴⁰

Près d'une centaine d'associations de personnes handicapées existent en Côte d'Ivoire. Leur principale activité est le « plaidoyer pour la mise en œuvre des mesures à l'endroit des personnes handicapées ». Des formations sont également organisées à l'attention de leurs membres.⁴¹

Suite aux recommandations du gouvernement qui reconnaît sept types de handicaps, il y a désormais sept fédérations regroupant les différentes associations sectorielles.⁴²

- La Fédération des associations d'aveugles et mouvements associés de Côte d'Ivoire (FAMA-CI), dont Ouattara Dabla est le président⁴³ ;
- La Fédération nationale des handicapés physiques et accidentés de travail de Côte d'Ivoire (FENAHPAT-CI), présidée par Aboubacar Koné⁴⁴ ;
- La Fédération des associations des sourds de Côte d'Ivoire (FASO-CI) ;
- La Fédération ivoirienne des associations des sourds et aveugles (FIASA) ;

³⁶ *Abidjan.Net*, « Droits des personnes en situation de handicap : en Côte d'Ivoire, les concours de l'ENS et CAFOP refusés aux personnes handicapées (Adepo JC, VP GIEHPCI) », 19.07.2017.

³⁷ AIP, « Côte d'Ivoire/ Des personnes en situation de handicap bénéficient d'une formation en entrepreneuriat », 08.06.2017.

³⁸ La Libellule, « Entreprise et handicap », sd.

³⁹ AIP, 01.12.2014, art.cit.

⁴⁰ AHOUA Estelle, 19.10.2017, art.cit.

⁴¹ LOBE Pierre Olivier, 2013, *op.cit.*

⁴² Ivoire Handicap, 14.12.2017, *op.cit.* ; OUATTARA Henri S., 30.12.2014, art.cit.

⁴³ OUATTARA Henri S., 30.12.2014, art.cit. ; *Abidjan.net*, « Action Sociale / La confédération des handicapés de Côte d'Ivoire remercie Alassane Ouattara », 27.09.2015.

⁴⁴ AIP, « La FENAHPAT-CI condamne la tentative de déstabilisation de la fédération de sports paralympiques », 25.02.2017

- La Fédération des associations et organisations pour le bien-être des Albinos de Côte d'Ivoire (FAOBA-CI), présidée par Diabaté Adama, regroupe depuis le 11 septembre 2011, sept associations :
 - o Bien être des Albinos de Côte d'Ivoire (BEDA-CI),
 - o Actions et solidarité pour les albinos de Côte d'Ivoire (ASA-CI),
 - o Association Ivoirienne pour la promotion des femmes Albinos (AIPFA),
 - o Association pour le bien être des albinos de Bouaké (ABEAB),
 - o Association des Albinos de Korhogo (ASALKO),
 - o Association des enfants Albinos d'Afrique (AEAA),
 - o l'Organisation LEPANI.⁴⁵
- La Fédération pour la promotion des Etudiants et Elèves handicapés de Côte d'Ivoire (FPEEH-CI) ;
- La Fédération nationale des organisations des bègues de Côte d'Ivoire (FENOB-CI).

Depuis le 22 octobre 2011, la « Fédération Nationale des Organisations pour la promotion des Bègues de Côte d'Ivoire » (FENOBCI) regroupe deux associations créées en 2007 et 2008 et une ONG de lutte pour la reconnaissance du bégaiement en tant que handicap et la promotion des droits des individus vivant avec le handicap du bégaiement.⁴⁶

Depuis le 31 mars 2012, ces fédérations sont elles-mêmes chapeautées par la Confédération des Organisations des Personnes Handicapées de Côte d'Ivoire (COPH-CI).⁴⁷ La confédération englobe également :

- Le Groupement pour l'insertion des personnes Handicapées Physiques de Côte d'Ivoire (GIEHP-CI), dont le 1^{er} Vice-président du GIEHPCI, M. Adepo Jean Claude a notamment dénoncé en 2017 la discrimination des PSH qui se sont vus refuser la participation au concours de l'ENS et du CAFOP pour ne pas indisposer les autres candidats.⁴⁸
- L'Association des femmes vivant avec handicap de Bouaké (A.Fe.V.H.B).⁴⁹

La COPH-CI est présidée par Aboubacar Koné.⁵⁰ Ouattara Dabla en est le secrétaire exécutif.⁵¹ N'de Atse Sébastien en est le président du Conseil d'administration.⁵²

Le 28 mai 2017, Vincent Poéri, qui était le directeur exécutif de l'ONG Lobus Action, a été investi coordonnateur de la COPH-CI au siège de l'ONG Lobus Action à Songon-Mbrathé (banlieue ouest d'Abidjan).⁵³

⁴⁵ OUATTARA Roxane, « Les albinos de Côte d'Ivoire pas contents : le plaidoyer de Diabaté Adama », *Afriki Presse*, 14.06.2017.

⁴⁶ FENOB, « Historique », sd.

⁴⁷ Ivoire Handicap, 14.12.2017, *op.cit.* ; OUATTARA Henri S., 30.12.2014, art.cit.

⁴⁸ *Abidjan.Net*, 19.07.2017, art.cit.

⁴⁹ LOBE Pierre Olivier, 2013, *op.cit.*

⁵⁰ Le Patriote, « Cote d'Ivoire : Recrutement dérogatoire à la fonction publique - La COPH- CI salue la décision et plaide pour une hausse des places », *AllAfrica*, 18.04.2018.

⁵¹ N'GUESSAN Anne-Déborah, 28.09.2015, art.cit.

⁵² N'GUESSAN Anne-Déborah, 28.09.2015, art.cit.

La Coordination Nationale des Personnes Handicapées de Côte d'Ivoire, présidée par Yacouba Koné, a été créée en juin 2011⁵⁴ et regroupe une quarantaine d'associations sur l'ensemble du territoire ivoirien « représentatif des différents types de handicap » pour tenter d'unir les efforts de remobilisation qui avait été reléguée pendant la décennie de crise politico-militaire des années 2000.⁵⁵ La Coordination est présente dans les 107 départements du pays et compte près de trente mille membres. Depuis 2012, la Coordination reçoit un soutien financier de l'Agence Nationale de la Formation Professionnelle (AGEFOP) qui est un établissement public. Elle développe notamment des projets dans des villes de province.⁵⁶

Une conférence de sensibilisation sur la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), a été organisée ce mercredi 12 juillet 2017, à l'Amphi A du District de l'Université Félix Houphouët-Boigny (UFHB), par le GIEHPCI (Groupement pour l'Insertion des Etudiants Handicapés Physiques de Côte d'Ivoire) avec l'appui de ProJustice.⁵⁷

3.2.2. Les médias et les réseaux sociaux

Les médias relayent régulièrement des faits divers impliquant des PSH. La solidarité n'est pas toujours le maître-mot de la ligne éditoriale.⁵⁸ Néanmoins, il arrive que les journalistes ou bloggeurs prennent l'initiative de défendre les PSH en adoptant un point de vue novateur par rapport à leur société qui oscille entre réprobation et charité : deux attitudes qui enferment les PSH dans leur condition.⁵⁹

Plusieurs initiatives sont régulièrement lancées pour alerter, dénoncer et revendiquer des droits pour les personnes handicapées. Ainsi une bloggeuse ivoirienne a lancé en décembre 2017 une campagne en faveur d'un hémiplégique ivoirien qui ramasse les ordures à Abidjan pour ne pas être contraint de s'adonner à la mendicité. Le mot dièse #UnTricyclePourZadi lui a permis de récolter de quoi acheter à Zadi un tricycle motorisé. Le président de l'Assemblée nationale, Guillaume Soro, a d'ailleurs médiatisé sa généreuse participation à la cagnotte.⁶⁰

3.3. Les évènements récents relayés dans la presse ivoirienne

3.3.1. Miss handicap

Le 28 avril 2018, l'ONG Ivoire Handicap a organisé l'élection de « Miss Handicap » au Palais de la Culture d'Abidjan, après la journée de pré-sélection du 17 mars.⁶¹

⁵³ AIP, « Côte d'Ivoire/Promotion des handicapés : Poéri Vincent investi coordonnateur de la COOPHCI à Songon », 13.06.2017.

⁵⁴ Lynx BAYO, 30.12.2013, art.cit.

⁵⁵ Coordination Nationale des Personnes Handicapées de Côte d'Ivoire (CAPHCI), sd, *op.cit.*

⁵⁶ Lynx BAYO, 30.12.2013, art.cit.

⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁸ L'Infodrome, 02.08.2017, art.cit. ; HERIKA O., 2010, art.cit.

⁵⁹ AIP, 01.12.2014, art.cit. ; SARR Lucie, 30.05.2017, art.cit.

⁶⁰ DRO Rita, 17.12.2017, art.cit.

⁶¹ *Ivoirehandicap.net*, « Miss Handicap Côte d'Ivoire 2018 », 14.12.2017.

3.3.2. Des handicapés sur scène

Gohou Michel est devenu une star. Malgré son handicap qui l'a un temps paralysé, il est aujourd'hui un acteur de théâtre reconnu et un producteur de séries télévisées à succès. Il est marié, père de 6 enfants et affiche sa réussite dans toute la sous-région puisqu'il est régulièrement invité sur les plateaux de télévision.⁶²

Darius Guebray est un adolescent autiste de 14 ans, qui vit à Abidjan avec ses parents d'origine éthiopienne. Il a été sélectionné pour participer à la seconde édition des « Enfoiriens Juniors ». Il s'est ainsi produit sur la scène de l'Institut français d'Abidjan avec dix autres enfants les 2, 3 et 4 mai 2018.⁶³

⁶² YEO Hippolyte, « Gohou Michel parle pour la première fois de sa vie et de son handicap », *AfrikMag*, 10.04.2017.

⁶³ *IvoireHandicap.net*, « Darius Guebray, un enfant atteint d'autisme sur scène à Abidjan », 11.05.2018.

Bibliographie

(Sites web consultés en mai 2018)

Documents DIDR

DIDR, « Côte d'Ivoire : Situation des albinos », OFPRA, 08.11.2013.
http://flora.ofp/flora_doc/jsp/index_view_direct.jsp?record=doc:NOTICES:88820

Documentation onusienne

ONU, « Convention relative aux droits des personnes handicapées. Pays signataires et date de ratification » *Collection des traités*, 25.05.2018.
https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=iv-15&chapter=4&clang=_fr

République de la Côte d'Ivoire, « Loi n°2015-532 du 20 juillet 2015 portant Code du Travail », 20.07.2015.
<https://www.ilo.org/dyn/natlex/docs/SERIAL/101399/122148/F1155339142/CIV-101399.pdf>

Documentation ivoirienne

République de la Côte d'Ivoire, « Loi n°2016-886 portant Constitution de la République de la Côte d'Ivoire », 08.11.2016.
<http://www.loidici.com/CONSTITUTION%202016/Constitutionliberte.php>

ONG

IvoireHandicap.net, « Darius Guebray, un enfant atteint d'autisme sur scène à Abidjan », 11.05.2018.
<https://www.ivoirehandicap.net/fr/2018/05/11/darius-guebray-un-enfant-atteint-dautisme-sur-scene-a-abidjan/>

Ivoirehandicap.net, « Miss Handicap Côte d'Ivoire 2018 », 14.12.2017.
<http://event225.ci/evenements/miss-handicap-cote-d-rsquo-ivoire-2018-e887631360.html>

AHOUA Estelle, « Enfants handicapés en Côte d'Ivoire », *Humanium*, 19.10.2017.
<https://www.humanium.org/fr/cote-divoire-leducation-enfants-situation-de-handicap/>

Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE), « Enfants handicapés en Côte d'Ivoire », sd.
<http://bice.org/fr/cote-d-ivoire-handicap/>

FENOB, « Historique », sd.
<http://fenobci.org/?controller=accueil&action=historique>

Publications scientifiques

LOBE Pierre Olivier, « Côte d'Ivoire », *African Disability Rights Yearbook*, Centre for Human Rights, University of Pretoria, 2013 (pp. 207-219).
<http://www.adry.up.ac.za/index.php/2013-1-section-b-country-reports/cote-d-ivoire>

BLE KESSE Adolphe, « Les Sorbonnes à Abidjan. Archéologie de la reconstruction sociale du politique », Thèse de Science politique, *Université du Québec*, 2009, (pp.110-111).
<https://archipel.uqam.ca/2327/1/D1822.pdf>

NANDJUI B.M., ALLOH D.A., MANOU B.K., BOMBO J., TWOOLYS A., PILLAH A., ALLOUKOU R., AKE N., KONATE-KONAN E., COULIBALY A., "Organizational and operational capabilities of specialist centres for children with psychomotor disability in Abidjan", *Annals of Physical and Rehabilitation Medicine*, vol. 52, 2009, (pp. 414-426).
ac.els-cdn.com/S1877065709000359/1-s2.0-S1877065709000359-main.pdf

BONNET Doris, « Rupture d'alliance contre rupture de filiation. Le cas de la drépanocytose », In : *Dozon Jean-Pierre (ed.), Fassin D. (ed.), Critique de la santé publique : une approche anthropologique*, Balland, 2001, (pp.257-280).
http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers09-03/010027649.pdf

Médias

Le Patriote, « Cote d'Ivoire : Recrutement dérogatoire à la fonction publique - La COPH-CI salue la décision et plaide pour une hausse des places », *AllAfrica*, 18.04.2018.
<http://fr.allafrica.com/stories/201804180466.html>

AIP, « Cote d'Ivoire/ La COPH-CI remercie le Gouvernement pour le recrutement dérogatoire de 158 handicapés à la fonction publique », 09.04.2018.
<http://aip.ci/cote-divoire-la-coph-ci-remercie-le-gouvernement-pour-le-recrutement-derogatoire-de-158-handicapes-a-la-fonction-publique/>

KONATE Moussa et KOUADIO Franck, « Comment vit-on au quotidien quand on est albinos en Côte d'Ivoire ? », RTI, 03.03.2018.
http://www.rti.ci/actualite_article.php?categorie=societe&id=7949&titre=dans-l-incursion-de-la-vie-des-albinos&page=3

Le Patriote, « Recrutement dérogatoire à la fonction publique », avril 2018.
http://lepatriote.net/actualite_det.php?id=6233

OUATTARA Roxane, « Côte d'Ivoire - Fonction Publique : les personnes handicapés veulent 750 places au lieu 158 », *Afriki Presse*, 21.12.2017.
<http://www.afrikipresse.fr/societe/cote-d-ivoire-fonction-publique-les-personnes-handicapes-veulent-750-places-au-lieu-158>

DRO Rita, « #UnTricyclePourZadi, la campagne d'une blogueuse ivoirienne pour alerter sur le handicap », 17.12.2017.
<http://observers.france24.com/fr/20171218-untricycleepourzadi-campagne-d%E2%80%99une-blogueuse-ivoirienne-alerter-handicap>

TIGANE Jean Bavane, « Condition de vie des personnes handicapées : Une pétition lancée par une ONG », *Fraternité Matin*, 30.10.2017.
<https://www.fratmat.info/index.php/societe/condition-de-vie-des-personnes-handicapees-une-petition-lancee-par-une-ong>

L'Infodrome, « Ali Cissé (handicapé) parle de sa vie de mendiant et de sa famille ; Ce qu'il gagne par jour », 02.08.2017.
<http://buzzdabidjan.com/ali-cisse-handicape-parle-de-sa-vie-de-mendiant-et-de-sa-famille-ce-quil-gagne-par-jour/>

Abidjan.Net, « Droits des personnes en situation de handicap : en Côte d'Ivoire, les concours de l'ENS et CAFOP refusés aux personnes handicapées (Adepo JC, VP GIEHPCI) », 19.07.2017.

<http://news.abidjan.net/h/618805.html>

OUATTARA Roxane, « Les albinos de Côte d'Ivoire pas contents : le plaidoyer de Diabaté Adama », *Afriki Presse*, 14.06.2017.

<http://www.afrikipresse.fr/societe/les-albinos-de-cote-d-ivoire-pas-content-le-plaidoyer-de-diabate-adama>

AIP, « Côte d'Ivoire/Promotion des handicapés : Poéri Vincent investi coordonnateur de la COOPHCI à Songon », 13.06.2017.

<http://aip.ci/cote-divoirepromotion-des-handicapes-poeri-vincent-investi-coordonnateur-de-la-coophci-a-songon/>

AIP, « Côte d'Ivoire/ Des personnes en situation de handicap bénéficient d'une formation en entrepreneuriat », 08.06.2017.

<http://aip.ci/cote-divoire-des-personnes-en-situation-de-handicap-beneficient-dune-formation-en-entrepreneuriat/>

SARR Lucie, « En Côte d'Ivoire, une association aide les convertis à l'islam pendant le Ramadan », *La Croix Africa*, 30.05.2017.

<https://africa.la-croix.com/cote-divoire-association-aide-convertis-a-lislam-pendant-ramadan/>

YEO Hippolyte, « Gohou Michel parle pour la première fois de sa vie et de son handicap », *AfrikMag*, 10.04.2017

<https://www.afrikmag.com/gohou-michel-parle-premiere-de-vie-de-handicap/>

Fraternité matin, « Le Gouvernement détermine les conditions d'attribution des indemnités de licenciement des travailleurs du Privé », 31.03.2017.

ccilci.org/revue-de-presse/fraternite-matin/5333

AIP, « La FENAHPAT-CI condamne la tentative de déstabilisation de la fédération de sports paralympiques », 25.02.2017.

<http://aip.ci/cote-divoire-la-fenahpat-ci-condamne-la-tentative-de-destabilisation-de-la-federation-de-sports-paralympiques/>

YERIM Santa, « Personnes en situation d'handicap : 453 453 personnes handicapées en Côte d'Ivoire », *Ivoirematin.com*, 03.12.2016.

http://www.ivoirematin.com/news/Societe/personnes-en-situation-d-handicap-453-45_n_10214.html

ASSAM Christelle, « Zadi, hémiplegique et "wotrotigui" », *Droville.com*, 02.03.2016.

<https://droville.com/2016/03/02/zadi-hemiplegique-et-wotrotigui/>

N'GUESSAN Anne-Déborah, « Après leur entrée à la fonction publique, les handicapés remercient le président Ouattara », *LeBabi.net*, 28.09.2015.

<http://www.lebabi.net/actualite/apres-leur-entree-a-la-fonction-publique-les-handicapes-remercient-le-president-ouattara-55512.html>

Abidjan.net, « Action Sociale / La confédération des handicapés de Côte d'Ivoire remercie Alassane Ouattara », 27.09.2015.

<http://www.koffi.net/koffi/actualite/289181-Action-Sociale-La-confederation-des-handicapes-de-Cote-dIvoire-remercie-Alassane-Ouattara.htm>

DABAUZ Adam, « Lutte contre le massacre des albinos africains », *La Dépêche d'Abidjan*, 20.03.2015.

https://www.ladepechedabidjan.info/Lutte-contre-le-massacre-des-albinos-africains_a20418.html

OUATTARA Henri S., « Ouattara Dabla, président de la Confédération des organisations des personnes handicapées de Côte d'Ivoire (Cophci) », *Le Démocrate*, 30.12.2014.

<http://news.abidjan.net/h/519359.html>

AIP, « Journée internationale des handicapés : le centre Jérico de Gagnoa attend les promesses du ministre Billon », 01.12.2014.

<http://news.abidjan.net/h/517107.html>

Lynx BAYO, « Situation des personnes handicapées / Koné Yacouba (Président de la Caphci) : "Il n'existe pas de politique sociale dans ce pays. Il faut un secrétariat d'Etat" », *L'intelligent d'Abidjan*, 30.12.2013.

<http://news.abidjan.net/h/483344.html>

HERIKA O., « Le phénomène des mendiants à Abidjan », *Akwaba.biz*, 2010.

<http://akwaba.biz/index2.php?n=1059&page=cont>

RFI, « La Constitution ivoirienne », *Archives*, 17.01.2003.

http://www1.rfi.fr/actufr/articles/037/article_19290.asp

Blogs, réseaux sociaux et sites professionnels

Caph-Ci Handicap Côte d'Ivoire, « Publication de Koné Yacouba », *Facebook*, 18.05.2018.

<https://www.facebook.com/groups/caphci/permalink/2052918591586726/>

Coordination Nationale des Personnes Handicapées de Côte d'Ivoire (CAPHCI), page d'accueil, *Facebook*, sd.

<https://www.facebook.com/caphci/>

KIRIOUA Jacques, « Côte d'Ivoire : quelle place pour les minorités actives physiquement défavorisées ? », *Mondoblog*, 25.05.2017.

<http://empreintes.mondoblog.org/2017/05/25/cote-divoire-place-minorites-actives-physiquement-defavorisees/>

La Libellule, « Entreprise et handicap », sd.

<http://www.lalibellule-recrutement.com/entreprise>

Vidéos

Ivoire Handicap, « reportage cérémonie de lancement », *Youtube*, 14.12.2017.

https://www.youtube.com/watch?time_continue=247&v=74mEyjVcig8